

DOMAINE : **PERSONNEL**

En vigueur le : 21 novembre 2000 (SP-00-148)

POLITIQUE :

Révisée le : 24 janvier 2006 (SP-06-08)

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## **ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE MEMBRES DU PERSONNEL, CONSEILLERS SCOLAIRES**

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) s'engage à rendre hommage annuellement à tous les membres du personnel qui prennent leur retraite ou qui ont terminé leur 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup> ou 40<sup>e</sup> année de service au sein du Conseil avant le 31 août de l'année en cours. Le Conseil s'engage aussi à rendre hommage aux conseillers scolaires d'une façon convenable au terme de leur mandat de représentant élu de la collectivité scolaire.

### **MODALITÉS D'APPLICATION**

#### **A. Membres du personnel**

1. La direction du Service des ressources humaines planifie et coordonne un programme visant à reconnaître les états de service des membres du personnel. Aux fins de reconnaissance uniquement, le Conseil respectera la date d'embauche du membre du personnel au sein du Conseil.
2. Les suggestions suivantes servent de guide à l'adoption des dispositions nécessaires :
  - a) la remise d'un certificat par le superviseur immédiat aux récipiendaires du mérite de 5, 10, 15 et 20 ans de service;
  - b) un souper à un hôtel ou à un club pour les membres du personnel qui prennent leur retraite ainsi que ceux qui terminent leur 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> année de service;
  - c) un cadeau est présenté aux invitées et invités d'honneur;
  - d) des fleurs pour corsage ou boutonnière sont présentées aux invités d'honneur;
  - e) la liste des invités pour cette réception comprend les personnes suivantes et la personne qui les accompagne :
    - 1) les invités d'honneur,
    - 2) les conseillers scolaires,
    - 3) l'équipe de gestion,
    - 4) les directeurs de service,
    - 5) les représentants syndicaux.

#### **B. Conseillers scolaires**

1. Le Conseil désire honorer les conseillers scolaires au terme de leur mandat de représentant élu de la collectivité scolaire. Le Conseil s'engage à exprimer son estime de façon tangible à chaque conseiller scolaire pour les services rendus, selon les modalités suivantes :

- a) le conseiller scolaire a siégé au Conseil pendant au moins un an; le conseiller scolaire ne se représente pas ou est défait à une élection scolaire;
  - b) le Conseil exprime sa reconnaissance au conseiller scolaire qui se retire en cours de mandat ou au terme de son mandat à l'occasion d'une soirée tenue après la dernière réunion ordinaire du mois de novembre d'une année d'élections scolaires;
  - c) un cadeau et des fleurs pour corsage sont présentées aux conseillers scolaires honorés;
  - d) la liste des invités pour cette réception comprend les personnes suivantes et la personne qui les accompagne (conjoint, ami) :
    - 1) les conseillers scolaires honorés,
    - 2) les conseillers scolaires,
    - 3) les membres de l'équipe de gestion
    - 4) les directeurs de service,
    - 5) le responsable des services administratifs et de communication.
2. Le Conseil exprime sa reconnaissance au président sortant ainsi qu'au vice-président sortant en lui présentant une plaque avec inscription.
  3. Le responsable des services administratifs et de communication planifie et coordonne la soirée de reconnaissance des membres du Conseil.